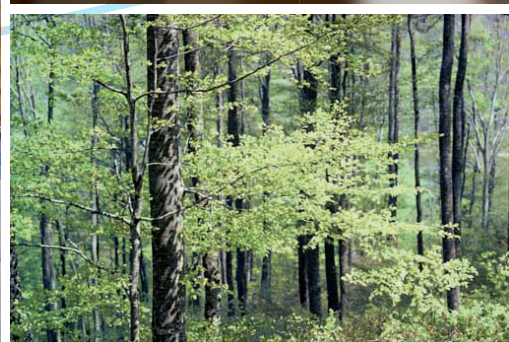
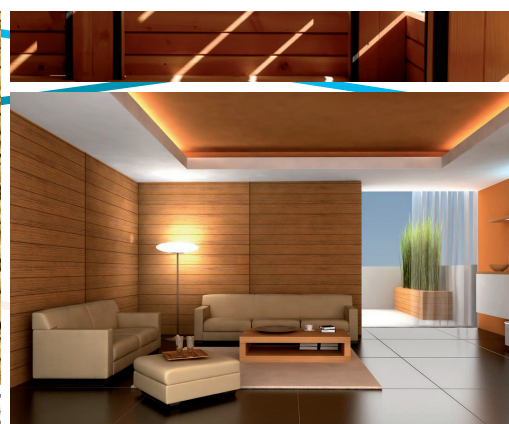
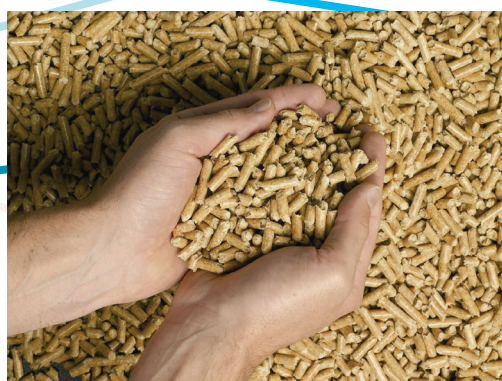
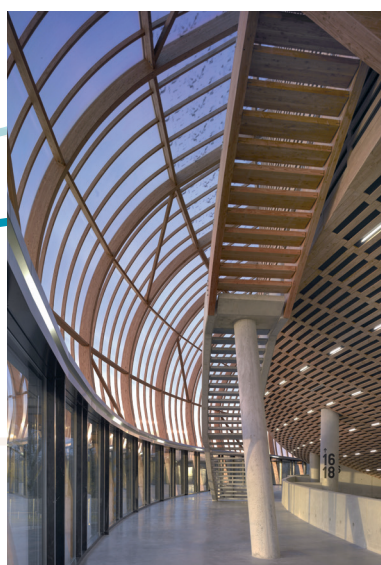




LE CONTRAT DE FILIÈRE CSF BOIS

LES SIGNATAIRES . 16 DÉCEMBRE 2014

L'ÉTAT

Ségolène ROYAL . Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le 16 décembre 2014

Stéphane LE FOLL . Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

Paris, le 16 décembre 2014

Emmanuel MACRON . Ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique

Paris, le 16 décembre 2014

Sylvia PINEL . Ministre du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité

Paris, le 16 décembre 2014

LES RÉGIONS

Alain ROUSSET . Président de l'Association des Régions de France (ARF)

Paris, le 16 décembre 2014

Luc CHARMASSON . Vice-Président du Comité Stratégique de la Filière-Bois (CSF Bois)

Paris, le 16 décembre 2014

LES SIGNATAIRES . 16 DÉCEMBRE 2014

LES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES

SOMMAIRE

250 PERSONNES MOBILISÉES DANS LES 9 GT/AXES STRATÉGIQUES POUR L'ÉLABORATION DU CONTRAT DE FILIÈRE	page 5
--	--------

PRÉAMBULE	page 6
-----------------	--------

I. UNE VISION STRATEGIQUE PARTAGEE	pages 7 à 10
--	--------------

1. UNE FILIÈRE D'AVENIR	pages 7 à 8
-------------------------------	-------------

Les marchés de la filière

Rôle de la filière forêt-bois dans le cycle du carbone

2. ROMPRE AVEC UN SCÉNARIO TENDANCIEL DÉFAVORABLE	pages 9 à 10
---	--------------

Forces

Faiblesses

Menaces

Opportunités

Le consensus entre les institutions et les professionnels pour
une stratégie globale

3. CONSTRUIRE UNE STRATÉGIE DE FILIÈRE POUR LA FRANCE	pages 11 à 12
---	---------------

Du projet forêt-bois pour la France au contrat de filière

II. UN CONTRAT POUR L'AVENIR DE LA FILIÈRE	pages 13 à 14
--	---------------

1. LES LEVIERS DE LA COMPÉTITIVITÉ	page 13
--	---------

2. LES AXES STRATÉGIQUES	pages 13 à 14
--------------------------------	---------------

Stratégie globale à partir des marchés déclinable en régions

Les marchés des produits bois au cœur de l'économie bas
carbone

3. LES GRANDS DÉFIS DU CONTRAT	page 15
--------------------------------------	---------

III. LES AXES STRATEGIQUES ET LES ENGAGEMENTS DU CONTRAT	pages 16 à 27
--	---------------

IV. LE CONTRAT EN ACTIONS	page 28
---------------------------------	---------

TABLEAU SYNTHÉTIQUE DES ACTIONS	page 30
---------------------------------------	---------

LEXIQUE	page 31
---------------	---------

250 PERSONNES MOBILISÉES DANS LES 9 GT/ AXES STRATÉGIQUES POUR L'ÉLABORATION DU CONTRAT DE FILIÈRE

GT	Présidents	Animateurs
GT1	Tanguy Massart, Directeur général de Finsa France	Arnaud Gabenisch - ALCIMED
GT2	Jacques Rollet, Président d'Arbocentre	Eric de la Rochère – Arbocentre/ FBR / Ludovic Guinard - FBCA
GT3	Jean-Marc Desmedt, gérant majoritaire de la SARL DESMEDT, Président de l'UNA CMA à la CAPEB Patrick Blanchard, représentant FNCB-CFDT	Marie Fauchadour - ALCIMED
GT4	Jean-Baptiste Moulié, Directeur général adjoint de Briand Construction Bois, Président de la FIBC	Arnaud Gabenisch - ALCIMED
GT5	Jean-Marie Lacombe, Président de l'UNIFA	Claire Courtois - UNIFA
GT6ab	François Poulingue	Marie Fauchadour- ALCIMED
GT6bc	Philippe Siat, Président Directeur Général de Siat Braun Robert Davezac, Président Smurfit Kappa Comptoir du Pin	Alain Bailly, Directeur FCBA
GT7a	Pierre Piveteau, Président du Conseil de surveillance Piveteau Bois	Gwenaél Postec- ECOVOLTA
GT7b	Philippe Grasset, Président Directeur Général de Leduc Structures Bois	Marie Fauchadour - ALCIMED

PRÉAMBULE

Les marchés de la filière bois sont des marchés d'avenir parce qu'ils répondent à des besoins essentiels de nos sociétés dans le cadre d'une économie bas carbone.

A travers ce contrat, l'ensemble des entreprises françaises de transformation du bois créant de la valeur ajoutée et de l'emploi dans les territoires s'engagent dans une voie commune à gagner en compétitivité de façon solidaire, sur des marchés très concurrentiels et mouvants de la construction à l'énergie en passant par l'ameublement, l'emballage, le papier et la chimie du bois.

L'État, les Régions et leurs opérateurs publics s'engagent à soutenir cette filière d'avenir « historique » dans une transition déterminante pour l'économie et l'environnement de notre pays, pour aller au-delà des 440 000 emplois qu'elle génère et des 20% d'émissions de carbone¹.

Qu'est-ce que cette filière bois, ou forêt-bois, si longtemps considérée comme éclatée, multiforme, peu compréhensible ? Certes, elle est différente de celles qui, traditionnellement, partent de plusieurs matériaux pour servir un seul marché. C'est tout au contraire, une filière de transformation d'une même ressource, le bois, pour des marchés différents ; et de surcroît, cette ressource est renouvelable et recyclable. C'est donc une filière « naturellement » fondée sur une économie circulaire, donc une filière d'avenir, au sens propre du terme.

A l'heure où nous assistons au « début d'un monde fini », selon Ph. Chalmin, l'optimisation de nos ressources renouvelables est un enjeu vital. Ce contrat contient tous les éléments d'une stratégie globale vertueuse pour valoriser la ressource existante et l'accroître.

Or les tensions actuelles sur la ressource, si elles ne sont pas résolues rapidement, peuvent être fatales pour l'ensemble de la filière et la ressource de biomasse forestière elle-même. Actuellement, la ressource existe. On observe, depuis plus d'une décennie, une inadéquation entre la demande du marché et la ressource disponible qui induit une sous mobilisation et une absence de régénération, engendrant un déséquilibre économique préjudiciable à l'emploi industriel et menaçant la pérennité de la ressource elle-même.

L'équilibre économique de la filière bois est très sensible aux politiques publiques de l'économie, de la construction, de l'environnement et surtout à celles de la forêt et de la transition énergétique. L'engagement de l'État et des Régions pour mobiliser et régénérer la ressource dans une vision partagée avec le tissu économique est fondateur de ce contrat de filière.

La filière forêt-bois est un pilier de la croissante verte française et européenne. Basée sur une ressource renouvelable dont la France est l'un des pays de l'Union Européenne le mieux doté, elle génère 440 000 emplois et serait susceptible d'en générer 25 000 supplémentaires selon le projet Forêt-Bois pour la France élaboré par les fédérations professionnelles en 2012, réunies au sein de FBF et FBIE.

Le Gouvernement a souhaité élever la filière bois parmi les filières d'avenir de la France et a institué un Comité stratégique de la filière bois, adossé au Conseil national de l'industrie, en charge de l'élaboration et du suivi du présent contrat. Ce contrat sera présenté dans le cadre du Conseil supérieur de la forêt et du bois qui émettra un avis et sa mise en œuvre s'inscrira en cohérence avec le Programme national de la forêt et du bois. Il a vocation à valoriser la ressource forestière et à favoriser, prioritairement, l'utilisation des bois issus des forêts françaises.

1. Du fait du stockage du carbone dans la forêt et les produits bois et des émissions évitées par la substitution à d'autres matériaux et énergies (Projet Forêt Bois pour la France FBF-FBIE 2012)

I . UNE VISION STRATÉGIQUE PARTAGÉE

Acteur historique du développement durable en France, la filière forêt-bois a la particularité de créer de la valeur économique et sociale en générant des services environnementaux. Alors que son développement est à ce titre un enjeu important pour notre pays, on déplore des ruptures dans la chaîne de valeur de la ressource aux marchés. C'est une filière complexe marquée par une multiplicité d'acteurs hétérogènes, très sensible aux politiques publiques mais dont le potentiel de développement fait l'unanimité. Depuis deux ans un consensus anime la filière pour mettre en œuvre une stratégie nationale publique et interprofessionnelle qui se décline et s'enrichit par les stratégies régionales. La loi d'avenir et son projet politique peuvent en être la colonne vertébrale et le contrat stratégique de filière sa déclinaison sur l'aval. Construit à partir d'objectifs et d'actions concrètes, ce contrat de filière présente les engagements réciproques de l'État, des Conseils régionaux et des professionnels, en présence des syndicats de salariés.

1. UNE FILIÈRE D'AVENIR

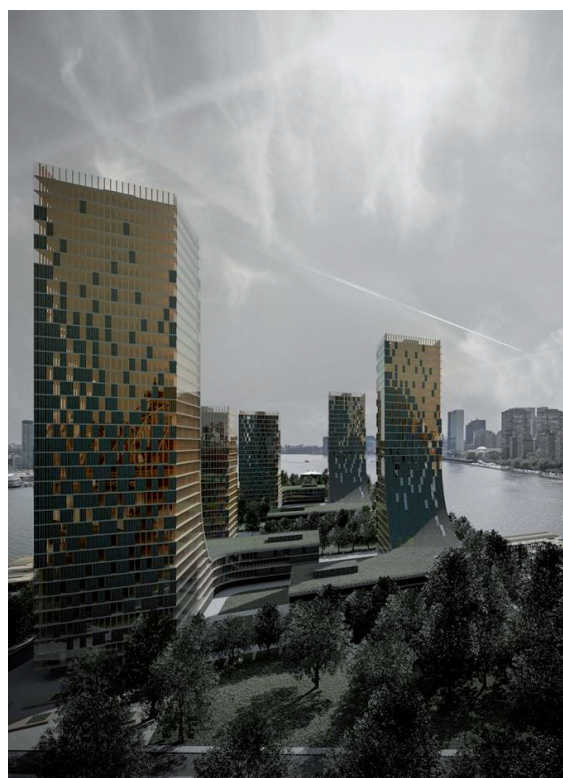
S'étant adaptée au cours des siècles, la filière forêt-bois crée aujourd'hui 60 milliards d'euros de chiffre d'affaires sur des marchés aussi différents que ceux du papier-carton, du panneau de particules, de la palette et l'emballage, de la tonnellerie, de la construction et la réhabilitation, du meuble et plus largement de l'aménagement intérieur, de la chimie verte et de l'énergie renouvelable.

Cette activité économique est indispensable au renouvellement de sa propre matière première qui est lui-même générateur de services environnementaux et de puissants leviers de la lutte contre le changement climatique. Dans le cadre d'une gestion durable, définie par le programme national de la forêt et du bois, la régénération de la forêt contribue à la préservation de la biodiversité. La gestion forestière durable permet le maintien des peuplements et l'adaptation progressive au changement climatique, tout en satisfaisant aux besoins de l'économie.

Ainsi chaque année la transformation de 40 millions de m³ de bois est un des principaux moteurs de la gestion durable des 16 millions

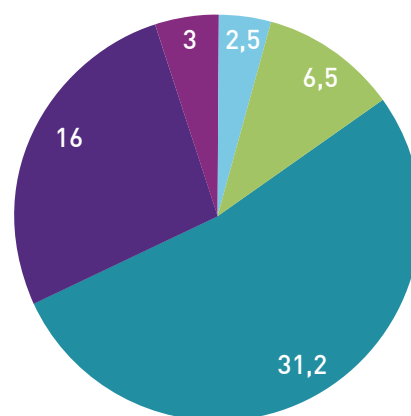
d'hectares de forêts françaises qui séquestrent le carbone par la photosynthèse (ou du moins de la part effectivement et activement gérée de ces 16 millions d'hectares). Ce carbone reste pour partie stocké dans les produits bois dont la fabrication évite des émissions de carbone par substitution à des matériaux dont la fabrication est énergivore et génère d'importantes émissions de gaz à effet de serre. Une partie du bois est également valorisée sous forme d'énergie, souvent en substitution à des énergies fossiles. La récolte de bois permet ainsi de réduire de manière significative nos émissions de gaz à effet de serre (à hauteur estimée de 20 % explicités dans le Projet Forêt Bois pour la France FBF-FBIE) ; ce phénomène peut encore être renforcé, selon l'ADEME, par l'accroissement de la récolte forestière et donc par le développement de l'activité économique, tout en restant dans le cadre d'une gestion durable des forêts, facteur clé de la lutte contre le changement climatique.

Les marchés des produits bois connaissent déjà une croissance forte au niveau mondial. En retard, la filière française dispose d'atouts pour s'inscrire dans cette dynamique.



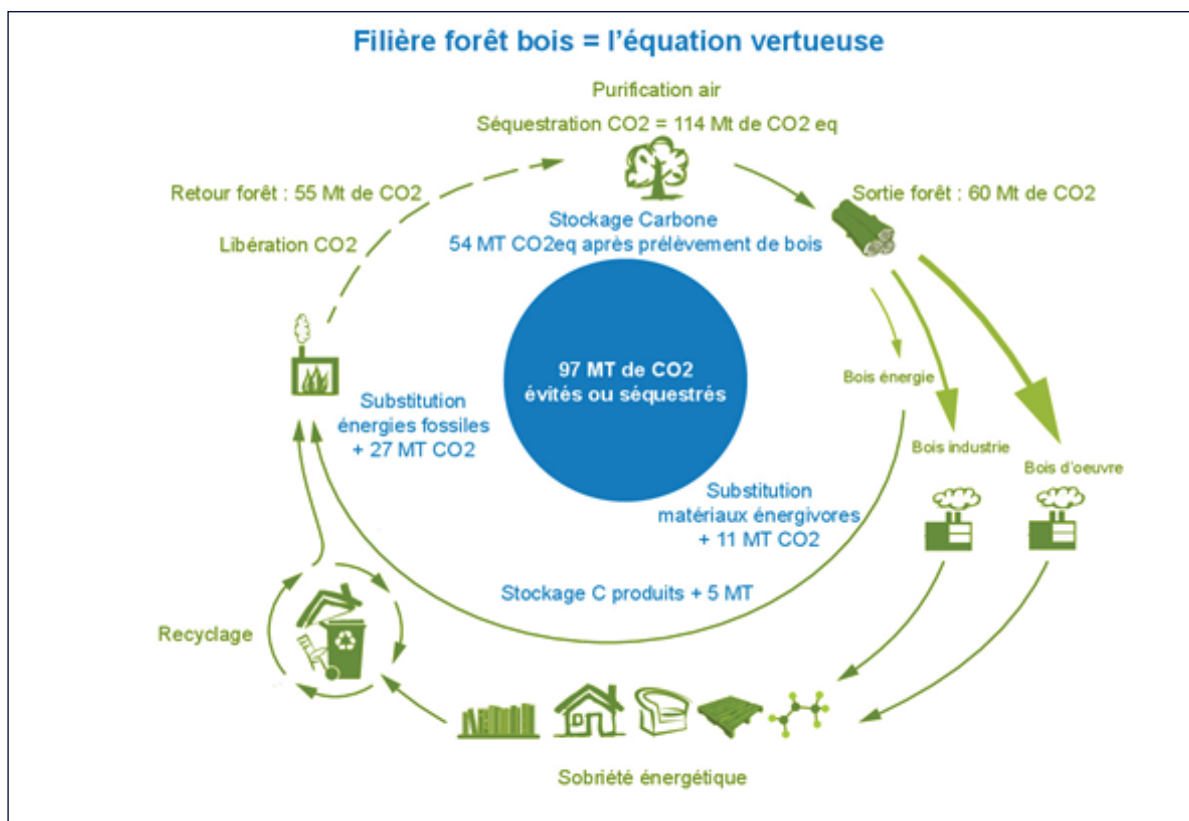
LES MARCHÉS DE LA FILIÈRE

Secteur	CA Md€
Sylviculture (NF, experts, CRPF, coop)	1
Exploitation forestière	1,5
Sciages	3,5
Rabotage industriel	0,8
Placages-panneaux	1,6
Pates	0,6
Emballages + tonnellerie	3
Charpentes menuiseries ossatures	3,2
Parquets	0,2
Meubles bois	6,3
Articles papiers-cartons	19,3
Distribution	5,6
Mise en œuvre (charpente, ossature bois, menuiserie, agencement-fabrication et pose)	10,4
Bois énergie commercialisé	3
Total	60



- Sylviculture, exploitation
- 1^{ère} transformation
- 2^{ème} transformation
- Distribution, mise en œuvre
- Bois énergie

RÔLE DE LA FILIÈRE FORÊT-BOIS DANS LE CYCLE DU CARBONE



2. ROMPRE AVEC UN SCENARIO TENDANCIEL DÉFAVORABLE

FORCES

- › Un potentiel de ressource forestière insuffisamment exploité : environ 40 Mm³ bois fort tige (soit de l'ordre de 60 Mm³ « équivalent bois rond ») récoltés chaque année sur une production biologique moyenne annuelle nette de 83,4 Mm³, exprimée en bois fort tige (source : IGN) ». Ainsi, environ la moitié de la production biologique nette de la mortalité est prélevée chaque année.
- › Accroître la récolte de + 10 à 20 Mm³ est possible, sous réserve de moyens pour renouveler la forêt.
- › Existence de variétés forestières améliorées disponibles permettant de répondre aux interrogations liées aux risques climatiques.
- › La complémentarité des usages de la ressource.
- › La diversité des marchés : construction, emballage, chimie verte, énergie ; et l'ancrage de ces activités dans les territoires.
- › De nombreux soutiens publics à la filière, d'origines et de natures très différentes, estimés à environ 900 M€.

MENACES

- › Une difficulté croissante pour la mobilisation forestière, liée à une baisse de l'acceptabilité de la coupe de bois dans l'opinion publique et une augmentation des exigences environnementales.
- › Une aggravation probable des tensions sur la ressource avec d'un côté l'essor de la demande, pour l'énergie et pour les industriels (doublement attendu de la construction bois), mais aussi avec l'essor de la demande allemande ; et de l'autre un « trou » de production qui s'annonce faute de reboisement suffisant depuis 20 ans.
- › La mobilisation de bois en France est insuffisante pour répondre aux sollicitations des marchés ; elle ne correspond pas aux disponibilités de notre forêt et est aggravée par les accidents climatiques comme en 2013. L'approvisionnement des filières de transformation risque de se tendre d'avantage en 2015-2016 avec la fin de la mise sur le marché des stocks issus des chablis de la tempête Klaus.
- › L'insuffisante régénération de la forêt française fragilisera encore l'approvisionnement en quantité et en qualité de la filière à moyen et long terme.
- › L'accélération en 2013 et en 2014 de l'exportation de matière première en direction de pays émergents à bas coût de main d'œuvre : grumes, déchets
- › Le développement de la demande en bois énergie plus rapide que l'offre.
- › « Le bois en tant que source d'énergie doit être considéré comme la valorisation ultime de la ressource ». Rapport PIPAME 2012.
- › Un scénario tendanciel prolongeant les tendances de la période.
- › 2001-2008 marquée par une perte de valeur ajoutée de 5 Mds€ et de 90 000 emplois (source : Graphagri)
- › Le manque de compétitivité des TPE ou PME, qui innovent et exportent peu, dans le cadre d'une concurrence internationale exacerbée, aggravé avec la crise (entreprises en difficulté) : « Le contexte concurrentiel de plus en plus pressant pourrait à terme entraîner un décrochage de la France si une taille critique d'acteurs n'est pas atteinte » (Rapport PIPAME 2012)
- › Le partage de la politique relative à la forêt et aux usages du bois entre quatre Ministères, nécessitant une bonne coordination pour permettre l'efficacité.
- › « Un changement est absolument nécessaire et revêt un caractère d'urgence, les positions internationales se jouant actuellement ». (Rapport PIPAME 2012).

FAIBLESSES

- › Un déficit de la balance commerciale de 5,6 Mds€ en 2013, dont près des 2/3 sont imputables aux secteurs des meubles et sièges en bois (2 Mds€) et des papiers et cartons (1,6 Md€ en 2013). De surcroît, les seuls produits dégagant un solde extérieur positif sont les bois bruts de feuillus tempérés et de résineux, les déchets et quelques produits spécifiques comme les ouvrages de tonnellerie ou les panneaux de particules.
- › Une fiscalité pouvant favoriser par certaines mesures (exonération des ¾ des droits de mutation à titre gratuit et de l'impôt de solidarité sur la fortune), une approche patrimoniale et insuffisamment incitative à la mise en œuvre d'une gestion multifonctionnelle.
- › Une insuffisante mobilisation de la ressource qui pénalise l'ensemble des acteurs.
- › Des modes de ventes à faire évoluer pour répondre au développement d'une filière industrielle.
- › L'inadéquation qualitative des produits offerts aux besoins de l'industrie qui demande principalement des résineux (la forêt comporte 65 % de feuillus), et de produits séchés, qualifiés et calibrés.
- › La mobilisation de bois en France : un niveau de récolte en stagnation, parfois impacté par les conditions météorologiques (cf. pluviométrie de l'hiver 2013).
- › Le retard français de la construction-bois en marché et systèmes de construction en comparaison des pays concurrents voisins (marché structuré sur les normes du bois d'importation).
- › Les handicaps de compétitivité des entreprises de transformation du fait de leur taille, et de leur capacité d'investissement et d'exportation.

OPPORTUNITÉS

- › Le développement en bois énergie qui doit permettre la mobilisation de peuplements pauvres inexploités (taillis ou taillis sous futaie pauvres).
- › Une demande sociétale forte de biens de consommation à base de bois.
- › Des marchés mondiaux en croissance.
- › Des espaces et un climat favorables à la production de la ressource forestière, renouvelable et recyclable.
- › Une contribution indispensable à la lutte contre le changement climatique et au remplacement du carbone fossile et des ressources fossiles.
- › La création conjointe de valeur économique et écologique.
- › L'économie du bois est un moteur de la croissance verte à grande échelle.

LE CONSENSUS ENTRE LES INSTITUTIONS ET LES PROFESSIONNELS POUR UNE STRATÉGIE GLOBALE

Projet forêt bois pour la France :**Le « Projet Forêt-Bois pour la France » associe l'ensemble des acteurs de la forêt et du bois, pour :**

- › La création de 25 000 emplois non délocalisables,
- › La contribution à l'objectif de création de 500 000 logements par an, et aux objectifs du bois énergie,
- › La création de valeur ajoutée par des PME-PMI, la réduction significative du déficit commercial,
- › Une forêt capable de s'adapter au changement climatique, le maintien de la biodiversité et des services écosystémiques,
- › L'optimisation de la collecte de bois, la valorisation de tous les usages du bois.
- › Ce projet repose sur une stratégie publique et interprofessionnelle et un business plan comprenant la création d'un Fonds Stratégique (crédits publics) pour cofinancer 250 M€ annuels d'investissements.

Rapport PIPAME : « Marchés actuels des nouveaux produits issus du bois et évolution 2020 »

« La mise en place de la Vision Stratégique Nationale insufflera une dynamique et assurera un accompagnement efficace et structurant. Il est, d'abord, important d'agir sur le bois construction, principal marché à court terme et moteur du développement de la filière bois. Il conviendra également de renforcer l'animation de la filière et de promouvoir la communication, tant au sein des différents maillons de la chaîne de valeur, que vers le grand public, de renforcer la formation initiale et continue et soutenir la R&D. Enfin, l'optimisation de la gestion et de la mobilisation de la ressource est critique pour préparer demain ... ».

Rapport des Conseils généraux : « Vers une filière intégrée de la forêt et du bois »

Les recommandations portent d'abord sur les entreprises de transformation et sur les usages du bois, clé de la valorisation économique de la ressource forestière : le renforcement des dispositifs publics pour l'investissement dans les industries de 1^{ère} transformation, ainsi que l'innovation et la formation. Des recommandations sont formulées pour dynamiser l'usage du bois dans la construction qui offre un potentiel important de développement. Des inflexions sont proposées quant au soutien à l'usage du bois pour la production d'énergie. Ensuite la mission propose d'augmenter le volume de bois mis sur le marché, et dynamiser la gestion du patrimoine forestier.

Rapport de Jean Yves Caullet, député : « Bois et Forêts de France : nouveaux défis »

« Devant les défis à relever pour la filière bois et la forêt françaises, la pire des fautes serait le fatalisme et l'immobilisme. Les enjeux économiques, climatiques, sociaux, et environnementaux sont tels et d'une telle urgence, que la perspective qui s'ouvre de la mobilisation d'énergies souvent disparates et parfois antagonistes est une opportunité réelle. Pour la saisir, il est nécessaire de faire partager les orientations et les choix à l'ensemble de la société.

Mais cela ne suffira pas car, en matière de forêt et de bois, la durée et la constance dans les politiques publiques est indispensable. »

Les Rencontres régionales pour l'Avenir des industries de transformation du bois

Pilotées par les chefs d'entreprises, 2 000 participants, professionnels et institutionnels, 175 réunions organisées par les DRAAF et les DIRECCTE, en lien avec les Conseils régionaux. Elles expriment :

« Une préoccupation majeure : développer l'offre de produits bois pour répondre aux besoins du marché croissants tant en bois matériau qu'en bois énergie. Et un constat : la diversité de la filière forêt-bois (multiplicité d'acteurs et ensemble d'interactions industrielles manquant de synergies).

En dépit de réelles opportunités offertes par un contexte globalement favorable au bois, la filière française est peu adaptée pour mettre à profit spontanément l'essor du marché du bois... »

PNAA : Plan National d'Action pour l'Avenir des industries de transformation du bois

« Les industriels du bois sont confrontés à de multiples défis de compétitivité, d'adaptation aux normes, d'adéquation à la demande, avec des faiblesses structurelles dans un contexte de concurrence internationale féroce. Alors que la demande en matière première croît fortement, la hiérarchisation des usages du bois doit être respectée: bois d'œuvre, bois d'industrie, biomasse à vocation énergétique. Le développement de la filière forêt-bois nécessite une parfaite articulation entre les politiques forestières, industrielles, énergétiques et environnementales. Enfin, [...] l'ensemble des acteurs doivent se mobiliser. »

Rapport du CGAAER : Comparaison des filières forêt-bois en France et en Allemagne 2014

Les forestiers allemands ont su constituer au fil des décennies une ressource adaptée aux besoins de l'industrie. Les industries du bois, à l'image de l'ensemble de l'industrie allemande, ont disposé d'un contexte favorable à l'investissement ainsi qu'à l'innovation permettant que les capacités industrielles augmentent fortement ces vingt dernières années. Les recommandations « ont pour objet de donner la priorité à l'appareil de transformation dont dépend l'avenir de la filière forêt bois française: concertation, développement des relations contractuelles, adaptation de la ressource aux besoins industriels. Une nouvelle « relation de confiance » est nécessaire afin de permettre un nouveau développement aux forêts françaises et un maintien d'une valeur ajoutée sur le territoire national, face à la concurrence internationale. »

3. CONSTRUIRE UNE STRATÉGIE DE FILIÈRE POUR LA FRANCE

Ces rapports ont dressé l'état des lieux de la filière forêt-bois française. Ils ont souligné la nécessité d'encourager son développement par l'aval, de dynamiser l'amont de la filière, d'améliorer la compétitivité des entreprises françaises sur un marché mondial très compétitif et évolutif, et de réduire les tensions sur la matière première. La particularité de la ressource de la forêt française doit être mise à profit.

A cet effet, le Comité Stratégique de Filière Bois a été créé au sein du Conseil National de l'Industrie début 2014. Il a pour but d'accompagner les entreprises de la 1^{ère} et 2^{ème} transformation et les entreprises de production d'énergie pour relever le défi de la compétitivité. Rassemblant les professionnels des secteurs qui interviennent dans la filière de l'amont à l'aval, les organisations syndicales et les pouvoirs publics. Placé sous la présidence des ministres en charge de l'Industrie, de la Forêt, de l'Energie, de l'Ecologie, du Logement et de la Construction, le Comité Stratégique de Filière Bois présente dans ce contrat de filière, à l'instar des 13 autres comités stratégiques de filières d'avenir industrielles françaises, les priorités d'une stratégie publique et interprofessionnelle, à décliner et enrichir en régions, créatrice de valeur ajoutée et d'emplois dans les territoires.

Il s'est appuyé sur le Plan National d'Actions pour l'Avenir des industries de transformation du bois (PNAA), cosigné fin 2013 par la Ministre de l'Egalité des territoires et du Logement, le Ministre du Redressement Productif et le Ministre de l'Agriculture de l'Agroalimentaire et de la Forêt. Issu des 200 propositions recueillies auprès d'entreprises lors des Rencontres Régionales des industries du bois en 2012, le « PNAA » peut se lire comme une feuille de route des ministères cosignataires pour « dynamiser la filière, mobiliser les financements publics adaptés [...] et des leviers structurants [...] dans une logique de développement de filière intégrée ».

Le plan « industries du bois » de la Nouvelle France Industrielle (bâtiments de grande hauteur en bois), le plan « bois-construction » coordonné par le MLETR (DHUP), ainsi que les plans industriels Rénovation Thermiques des Bâtiments, Chimie verte et Biocarburants prolongent les actions de ce contrat dont ils concrétisent les objectifs.

Ce contrat décliné en 31 actions pour la réalisation de 9 axes stratégiques est l'expression de cette stratégie économique globale. Sa mise en œuvre est complémentaire des plans et programmes nationaux qui ont un impact sur l'économie de la filière (le PNAA, la Programmation Pluri-annuelle

de l'Energie, le Plan Bâtiment Durable...) et a fait l'objet d'une présentation au Conseil Supérieur de la Forêt et du Bois, présidé par le Ministre en charge des forêts.

Le contrat de filière est déclinable en Régions selon les axes stratégiques et les actions relevant des compétences des Conseils Régionaux. Il se nourrit notamment des stratégies régionales et de bassins dans les Régions qui ont fait de la filière Forêt-Bois une priorité pour le développement économique l'innovation, l'internationalisation et pour l'aménagement leur territoire.

Des conventions de partenariat entre le CSF Bois et les organismes publics concernés (Bpifrance, ADEME, ANAH et UBIFRANCE) ainsi qu'avec le médiateur inter-entreprises, précisent les modalités de leurs interventions dans les actions du contrat, le cas échéant.

Le CODIFAB, Comité Professionnel de Développement des Industries Françaises de l'Ameublement et du Bois, attributaire de la taxe fiscale affectée sur les meubles et certains produits en bois, et France Bois Forêt, attributaire de la CVO, seront sollicités pour cofinancer des actions du contrat dans la mesure où celles-ci correspondent à leur stratégie.

L'Institut Technologique Forêt Cellulose Bois-construction Ameublement (FCBA), le Centre Technique du Papier (CTP) et le Comité National pour le Développement du Bois (CNDB) seront appelés à réaliser la maîtrise d'œuvre d'actions du contrat.



DU PROJET FORÊT-BOIS POUR LA FRANCE AU CONTRAT DE FILIÈRE

X LE PLAN NATIONAL D' ACTIONS
POUR L' AVENIR

Juin 2012

Le projet forêt bois pour la France

Programme économique pour renouveler, pérenniser, mobiliser et valoriser la ressource écrit par FBF et FBIE rassemblant toutes les fédérations professionnelles de la forêt aux marchés

Fin 2012

Les rencontres régionales

Lancées par les ministres de l'Agriculture et de l'Industrie, et le président de l'ARF elles ont permis de recueillir les attentes de centaines d'entreprises sur le territoire

Octobre 2013

Le Plan National d' Actions pour l' Avenir des Industries de transformation du bois (PNAA)

C'est une « feuille de route » de l'Etat pour construire cette stratégie globale à laquelle s'est associée la ministre en charge du logement. Il prévoit la création du comité stratégique de filière bois (CSF bois) au sein du Conseil national de l'industrie (CNI).

Mars 2014

La création du comité stratégique de filière bois (CSF bois)

Le CSF Bois est le 14ème comité stratégique du Conseil National de l'Industrie dont la mission est « éclairer les politiques publiques sur la situation de l'industrie, émettre des propositions pour améliorer la compétitivité de l'industrie, renforcer les filières, développer les emplois et les compétences ».

Juin 2014

Plan « Industries du Bois » de la Nouvelle France Industrielle (bâtiment de grande hauteur en bois)

Validation de la feuille de route.

X LE CONTRAT DE FILIÈRE

Décembre 2013

Lettre de mission au vice président L.Charmasson

Pour « élaborer un contrat de filière, dont le PNAA est une amorce, ciblant les priorités à décliner dans un plan d'actions portant l'engagement des industriels et des pouvoirs publics pour le développement de la filière industrielle, le renforcement de sa compétitivité, la création d'emplois en France, ainsi que pour la valorisation de la ressource française en optimisant les utilisations...en cohérence avec l'ensemble des politiques du secteur forêt-bois », pour l'été 2014.

Mars-Aout 2014

travail de 250 personnes représentant tous les acteurs publics et privés de la filière et remise du projet de contrat aux signataires, et présentation au Conseil Supérieur de la Forêt et du bois.

X UN SOCLE JURIDIQUE RÉNOVÉ

Octobre 2014

La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et pour la forêt (LAAF)

Elle reconnaît l'Intérêt général du stockage du carbone dans les produits bois. Elle fixe, la compétitivité des filières d'utilisation parmi les objectifs de la politique forestière. Elle crée des outils pour dynamiser la gestion et la mobilisation forestière.

2015

La loi transition énergétique pour la croissance verte en cours d'adoption,

Elle porte des enjeux importants pour la filière dans les articles concernant la sobriété et l'efficacité énergétique des bâtiments, les énergies renouvelables et les objectifs fixés au bois énergie, l'économie circulaire et la gestion des déchets et la participation de la filière aux instance de gouvernance.emplois et les compétences.

II . UN CONTRAT POUR L'AVENIR DE LA FILIERE

1. LES LEVIERS DE LA COMPÉTITIVITÉ

Les leviers de la compétitivité et de l'emploi ont été identifiés à partir de l'expression des entreprises et des organisations professionnelles depuis deux ans (le projet Forêt-Bois pour la France 2012 et les rencontres régionales en 2013).

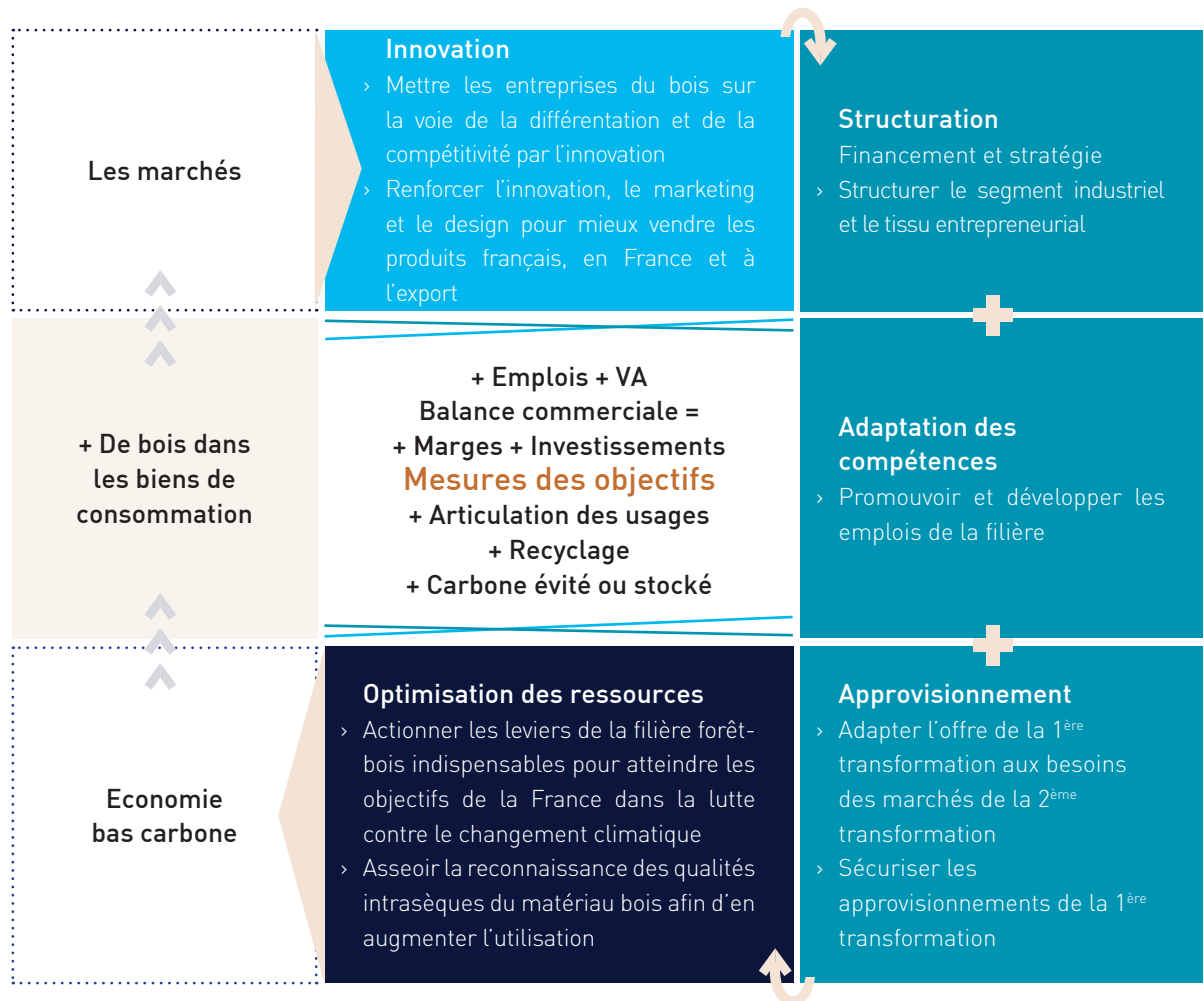
Guidés par les marchés, ces leviers de la compétitivité des industries et entreprises françaises sont : l'innovation, la structuration des entreprises, l'adaptation des compétences, l'approvisionnement et l'optimisation des ressources pour répondre aux marchés d'aujourd'hui et de demain.

2. LES AXES STRATÉGIQUES

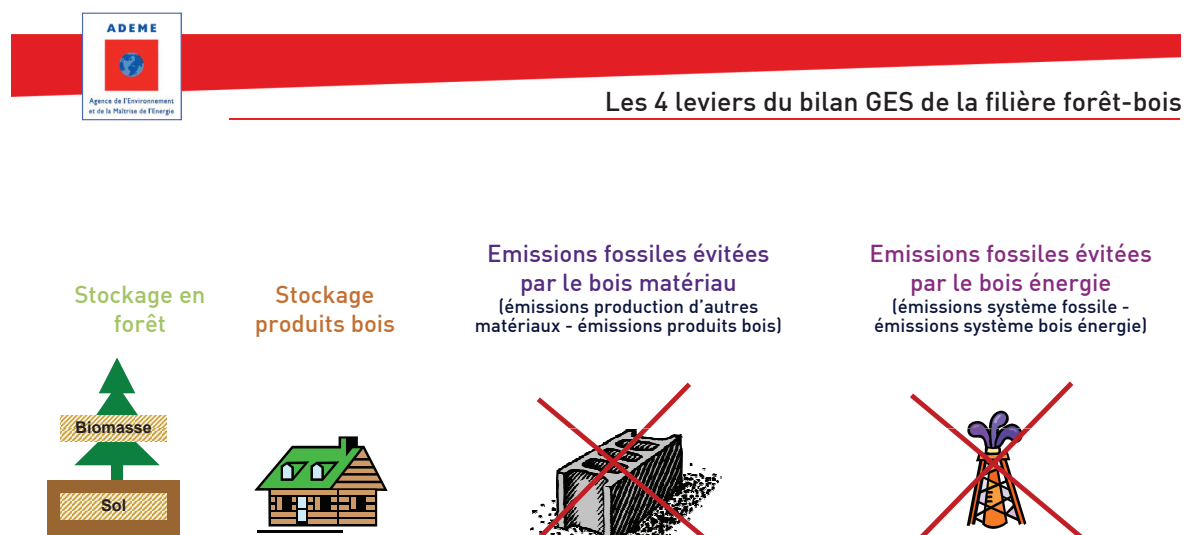
Suivant l'enchaînement de la fabrication de la valeur à partir des marchés en remontant de l'aval vers l'amont, 9 axes stratégiques (objectifs prioritaires) ont été identifiés :

LEVIER	AXE STRATÉGIQUE
Pilotage stratégique	1. Mettre en place les outils de pilotage stratégique de la filière (veille économique, social, matière)
Structuration des entreprises	2. Structurer le segment industriel et le tissu entrepreneurial
Adaptation des compétences	3. Promouvoir et développer les emplois de la filière
Innovation	4. Mettre les entreprises du bois sur la voie de la différenciation et de la compétitivité par l'innovation 5. Renforcer l'innovation, le marketing et le design pour mieux vendre les produits français, en France et à l'export
Approvisionnement	6a. Adapter l'offre de la 1 ^{ère} transformation aux besoins des marchés de la 2 ^{ème} transformation 6b. Sécuriser les approvisionnements de la première transformation
Optimisation de la ressource	7a. Actionner les leviers de la filière indispensables pour atteindre les objectifs de la France dans la lutte contre le changement climatique 7b. Asseoir la reconnaissance des qualités intrinsèques du matériau bois afin d'en augmenter l'utilisation

STRATÉGIE GLOBALE À PARTIR DES MARCHÉS À ENRICHIR ET DÉCLINER EN RÉGIONS



LES MARCHÉS DES PRODUITS BOIS AU CŒUR DE L'ÉCONOMIE BAS CARBONE



- ▶ Avoir une vision globale des leviers impliqués dans le bilan GES
- ▶ Des échelles temporelles et spatiales à prendre en compte

3. LES GRANDS DÉFIS DU CONTRAT

Ce contrat est le premier d'une filière certes historique mais jeune dans sa structuration, en cours de reconquête des marchés, eux-mêmes en évolution, et d'articulation entre l'amont et l'aval, dans un nouveau contexte de régionalisation. C'est un véritable challenge tant économique que sociologique et culturel.

D'un point de vue organisationnel, il s'en dégage quatre défis qui expriment des attentes majeures, communes aux axes stratégiques et aux différents marchés.

LES GRANDS DÉFIS Et maîtrise d'ouvrage professionnelle sous pilotage des professionnels	ACTIONS, CONDITIONS DE SUCCÈS DU CONTRAT
Une stratégie globale Impulsée par le CSF Bois et les organisations professionnelles	› Création de lieux d'analyse stratégique sur les marchés, les emplois-entreprises, la recherche, l'innovation, la communication, l'export › Mise en place des outils stratégiques nécessaires : veille économique incluant la biomasse, observatoire des métiers-compétences, outils de dialogue sur l'innovation › Pilotage de projets stratégiques : investissements, emplois-compétences, formation, export, communication › Travail en réseau avec FBR et les organisations professionnelles et / ou les instances chargées du déploiement des actions du contrat en régions
Un accompagnement de proximité En collaboration avec FBR, les instances chargées du déploiement des actions en régions et les organisations professionnelles	Accompagner les entreprises : › Stratégie, finances, marketing, export › Création et transmission › Innovation, numérisation
La sécurisation des approvisionnements Impulsée par les organisations professionnelles	Articulation des usages et optimisation de la ressource : › Objectiver des besoins de chaque segment › Etablir un Plan déchet › Développer la contractualisation › Innover dans le financement/fiscalité de l'investissement forestier › Mobiliser les financements publics et privés
Le bois construction Principal marché à court terme Plan impulsé par les organisations professionnelles	Nouveau plan « Bois Construction-Rénovation-Environnement » : › Asseoir la reconnaissance des qualités écologiques du bois › Faire avancer les normes et la réglementation › Accélérer la R&D et le transfert technologique › Favoriser les regroupements d'entreprises › Agir sur la promotion et la prescription

Cette présentation pragmatique concerne l'ensemble des marchés du bois, qui sont bien pris en compte dans les objectifs et les actions du contrat. L'enjeu particulier qui repose sur le développement du bois dans la construction-rénovation est de trouver rapidement un modèle économique équilibré de filière, fondé sur une utilisation en cascade du bois, bois d'œuvre, bois industrie, bois énergie, apportant la meilleure valorisation économique et écologique de la ressource forestière. Ceci est indissociable de la sécurisation des approvisionnements, avec des solutions partagées entre les partenaires publics et privés pour adapter et optimiser la ressource nationale forestière dans l'urgence et le long terme.

III . LES AXES STRATEGIQUES ET LES ENGAGEMENTS DU CONTRAT

Ces défis ne peuvent être réalisés qu'avec une vision globale sur l'ensemble de la filière, acteurs politiques et acteurs économiques. C'est le sens des engagements que prennent les uns et les autres, par axes stratégique.

AXE STRATÉGIQUE 1.

MISE EN PLACE DES OUTILS DE PILOTAGE ET ÉLABORATION DE LA STRATÉGIE DE LA FILIÈRE

LES PARTENAIRES DU CONTRAT PARTAGENT

Le diagnostic

La filière n'est pas dotée d'outils partagés permettant d'obtenir une vision de la situation d'ensemble, cohérente, fine et suivie et de juger de l'effet des mesures et actions mises en œuvre, tant au niveau des politiques publiques que des acteurs professionnels. Or, le développement de la culture économique revêt un enjeu stratégique en termes d'outils nécessaires aux investissements, à l'accroissement de la performance de ses entreprises, à sa visibilité, attractivité et vitalité pour organiser l'action professionnelle et interprofessionnelle, et enfin à orienter l'appui public à son développement.

Au vu des outils d'accompagnements et d'analyse déjà existant, il s'agit de bâtir une stratégie à partir des organismes et actions déjà en place.

L'ambition

Répondre à la nécessité de conforter la filière d'outils de suivi stratégique :

- › Mettre à disposition et partager des données fiables, comprises par tous et en toute transparence, tant à destination des acteurs de la filière et des pouvoirs publics, que des investisseurs (attractivité)
- › Etablir le point de départ du dialogue entre parties prenantes
- › Renforcer la visibilité, tant pour les acteurs de la filière que pour les investisseurs
- › Permettre l'adaptabilité et la réactivité des secteurs aux évolutions de marchés
- › Tenir compte des enjeux à l'échelle internationale
- › Tenir compte de sa richesse sectorielle et de sa dimension d'ancrage territorial

LES PARTENAIRES DU CONTRAT VEULENT AGIR

Pour la réalisation de l'objectif

Les outils de pilotage doivent produire les tableaux de bord économiques, d'articulation des usages et de suivi des emplois, nécessaires au suivi du contrat de filière et plus largement à la stratégie de la filière.

Évaluée par

- › Tableau de bord annuel des données économiques par secteurs et marchés
- › Tableau de bord annuel des flux de matières dans une logique d'articulation des usages
- › Production de données nouvelles dans une dimension prospective

ÉTAT, RÉGIONS ET PROFESSIONNELS S'ENGAGENT

L'ÉTAT

Avoir une position interministérielle sur ses besoins en information économique, biomasse, sociale, et impact environnemental ; sur son rôle dans la gouvernance de l'outil d'observation ; et se positionner sur le co-financement de cet outil.

Poursuivre l'analyse stratégique de façon interministérielle dans le cadre du CSF Bois

Renforcer le volet « Forêt-Bois » de l'ONRB, en lien avec les professionnels et avec l'outil de veille économique en cours de mise en place, en partenariat avec les acteurs de la filière.

LES RÉGIONS

Construire et échanger avec les interprofessions régionales et le niveau national des informations compatibles

Et raisonner en interrégional, le cas échéant.

Poursuivre et enrichir l'analyse stratégique dans le cadre d'instances régionales représentant de façon équilibrée les acteurs de la filière et chargées du déploiement des actions du contrat.

LES PROFESSIONNELS

Constituer, avec les co-financeurs de l'outil d'observation, et les fédérations apporteurs d'informations, un outil de veille économique et de flux de la matière, en assurant une articulation optimisée avec les outils existants ou en cours de mise en place (notamment en lien avec l'Observatoire National des Ressources en Biomasse). À partir des différentes sources d'informations existantes. Cet outil sera élargi avec la cooptation de nouveaux partenaires.

Poursuivre l'analyse stratégique dans le cadre du CSF bois, qui contribuera aux orientations fixées par le Conseil supérieur de la forêt et du bois, en cohérence avec le Programme national de la forêt et du bois.

Présenter les travaux du CSF au Conseil Supérieur de la Forêt et du Bois, et aux membres des instances régionales compétentes.

Renforcer le partenariat avec l'ONRB en matière d'échanges de données, concernant notamment les quantités de biomasses consommées par les acteurs de la filière (notamment BI, avec en particulier les filières pâtes et panneaux) de nature à assurer un suivi plus précis de la ressource.

ACTIONS PROGRAMMÉES

1.1 Mettre en place les outils de pilotage de la filière

Indicateurs issus des GT du CSF et issus du GT1 (1-3 ans)

1.2 Mettre en place une commission d'analyse stratégique économique

Création de la commission et sous-commissions (3 mois)

1.3 Organiser la concertation et le déploiement des actions en région

Engagement du dialogue en région

STRUCTURER LE SEGMENT INDUSTRIEL ET LE TISSU ENTREPRENEURIAL

LES PARTENAIRES DU CONTRAT PARTAGENT

Le diagnostic

- › La filière bois est composée principalement de petites PME et de TPE ayant un faible encadrement et peu de moyens pour innover et rechercher des financements.
- › Les entreprises de transformation de la filière bois sont souvent très capitalistes, avec un besoin d'un fonds de roulement et d'investissements productifs représentant entre 6 et 12 mois de CA.
- › La filière bois est constituée d'entreprises traditionnelles et d'entreprises porteuses de « green tech ». Certains marchés sont en fort développement, d'autres sont en retrait. Les banquiers peinent à identifier et financer les projets porteurs de développements.
- › Les entreprises du bois dépendent de leurs approvisionnements en bois, des aléas de la collecte, du marché et à long terme des changements climatiques.

L'ambition

- › Faciliter l'accès aux outils financiers existants
- › Accompagner les entreprises et les financeurs
- › Adapter l'offre de financements
- › Adapter l'environnement fiscal et juridique
- › Garantir la pérennité de la ressource et des investissements

LES PARTENAIRES DU CONTRAT VEULENT AGIR

Pour la réalisation de l'objectif

- › Structurer le segment industriel de la filière forêt bois en veillant à la bonne valorisation des produits forestiers, favoriser l'émergence de leaders et la création d'écosystèmes et grappes d'entreprises,
- › Identifier les voies de développement d'une offre compétitive qui s'appuiera sur la mobilisation des financements publics et privés,
- › Définir les mesures pertinentes d'accompagnement des entreprises dans leurs projets de développement,
- › Travailler à la structuration de filières locales et soutenables.

Évaluée par

- › Montant des investissements

ÉTAT, RÉGIONS ET PROFESSIONNELS S'ENGAGENT

L'ÉTAT

Mobiliser des financements publics pour développer une offre compétitive :

- › Proposer la large gamme de financements et de services de BPI France, notamment ceux dédiés à la filière bois, et le CICE,
- › Accompagner la seconde génération du Fonds Bois II (BPI) et soutenir les initiatives privées de financement [MEIN : la contribution des partenaires privés n'est pas encore assurée pour pouvoir afficher les 40 M€]
- › Développer une action de structuration d'une offre compétitive française dans le cadre du Plan Industries du bois de la Nouvelle France Industrielle.
- › Rendre publiques les études d'impact menées préalablement à la création de nouvelles mesures réglementaires et fiscales

LES RÉGIONS

Encourager la mobilisation de financements régionaux pour développer une offre compétitive et des moyens d'accompagnement stratégique des entreprises en région.

LES PROFESSIONNELS

Organiser une interface entre les entreprises et les outils de financement nationaux et régionaux ; en assurer la promotion. Mobiliser les fonds privés pour la constitution du Fonds Bois II. Mobiliser les fédérations et les entreprises sur la modernisation de l'outil productif et les regroupements d'entreprises.

ACTIONS PROGRAMMÉES

2.1 Accompagner les entreprises dans leurs projets (stratégie et finances)

Nombre de grandes régions ayant mis en place une fonction d'accompagnement (1-3 ans)

2.2 Mettre en place des outils pour faciliter le financement des entreprises (Fonds Bois II, partenariats BPI, CDC)

Mise en place des outils financiers et des supports régionaux (1-3 ans)

AXE STRATÉGIQUE 3.

PROMOUVOIR ET DÉVELOPPER LES EMPLOIS DE LA FILIÈRE BOIS

LES PARTENAIRES DU CONTRAT PARTAGENT

Le diagnostic

- › Un manque de motivation des jeunes à travailler dans la filière bois, peu connue et/ou mal perçue
- › L'augmentation des fermetures d'entreprises par manque de repreneurs alors même que la pyramide des âges des chefs d'entreprise demande de prévoir un programme de préservation des savoir-faire et des emplois
- › Une offre de formation initiale territoriale, avec peu de passerelles au sein et en dehors de la filière bois et sans cohérence nationale
- › Un nombre important de centres de formation à très faible effectif
- › Une inadéquation entre l'offre de formation et la demande de qualifications et de compétences exprimée par les entreprises et notamment une insuffisance de la qualité des contenus des formations initiales et de leur adéquation avec les besoins de qualification des entreprises.

L'ambition

- › Développer les emplois
- › Permettre aux entreprises de recruter des jeunes intéressés et bien formés
- › Adapter l'offre de formation en termes quantitatifs et qualitatifs, notamment en prenant en compte les besoins d'évolution des compétences
- › Susciter une meilleure attractivité des métiers de la filière bois
- › Faciliter la transmission des entreprises en situation de reprise
- › Accompagner les chefs d'entreprise
- › Développer une offre de formation initiale et continue plus adaptée aux besoins des marchés et des entreprises et promouvant des métiers transversaux, attractifs et porteurs d'innovations
- › Mettre en place des passerelles intra et inter-filière et la sécurisation des parcours
- › Former des enseignants et des formateurs / ingénierie pédagogique actualisée et validée

LES PARTENAIRES DU CONTRAT VEULENT AGIR

Pour la réalisation de l'objectif

Cet axe stratégique vise à développer les emplois de la filière bois en mettant en adéquation l'offre de formation initiale et continue existante avec les besoins actuels et prévisionnels des marchés et des entreprises, en mettant en place les conditions pour une meilleure attractivité des métiers de la filière bois, et aussi une transmission efficiente des entreprises en situation de reprise.

Pilotage par une Commission dédiée Emploi et Compétences

Évaluée par

- › Le nombre de jeunes entrant et restant dans la filière bois par typologie de formation initiale bois
- › Le nombre de salariés/jeunes diplômés recrutés sans expérience ou formation bois
- › Le nombre de candidats par offre (formation/recrutement)
- › Le taux de création et de transmission des entreprises de la filière bois

ÉTAT, RÉGIONS ET PROFESSIONNELS S'ENGAGENT

L'ÉTAT

Accompagner la filière bois pour lui permettre d'exprimer pleinement son potentiel en termes d'emplois et de faire face aux défis d'évolution des compétences auxquels elle est confrontée.

Consacrer un axe « formation » dans le plan bois-construction coordonné par la MLETR (DHUP).

Appuyer la filière pour développer l'offre de formation et l'attractivité des métiers du bois construction.

Participer à la démarche de GPEC de filière (le cas échéant).

LES RÉGIONS

Développer l'alternance et promouvoir les métiers du bois auprès des élèves et des étudiants en cours d'orientation professionnelle, d'une part, et à destination des personnes en recherche d'emploi, d'autre part.

Accompagner les créations et transmission d'entreprises.

LES PROFESSIONNELS

Contribuer à clarifier, développer et dynamiser l'offre de formation initiale et continue en l'adaptant aux besoins des marchés.

Favoriser la mobilité professionnelle entre branches et vers l'extérieur de la filière.

Accompagner les entreprises du bois dans leur création, développement et transmission.

Mettre en place progressivement un observatoire des emplois et des compétences.

Étudier la faisabilité d'une GPEC de filière.

ACTIONS PROGRAMMÉES

3.1 Adapter l'offre de formation initiale et continue aux besoins

Nombre de campus des métiers ; durée de recherche d'emploi suite à formation (3 ans)

3.2 Développer l'alternance et promouvoir les métiers du bois

Augmentation du nombre d'apprentis dans la filière
Diminution de rupture des contrats d'alternance (1-3 ans)

3.3 Accompagner les entreprises à la création et transmission

Augmentation du nombre de création d'entreprises dans la filière ; du nombre de reprise (1-3 ans)

3.4 Étudier la faisabilité d'une GPEC de filière et sécuriser les parcours professionnels

Une GPEC de filière (3 ans)

AXE STRATÉGIQUE 4.

METTRE LES ENTREPRISES DU BOIS SUR LA VOIE DE LA DIFFÉRENCIATION ET DE LA COMPÉTITIVITÉ PAR L'INNOVATION

LES PARTENAIRES DU CONTRAT PARTAGENT

Le diagnostic

- › Des marchés en érosion avec la nécessité de diversifier les activités vers des marchés porteurs et des produits innovants
- › Un manque d'innovation dans l'ensemble des marchés de la filière et de collaboration entre acteurs (manque de projets collaboratifs, manque de structuration en clusters d'entreprises, etc.) et de groupes industriels intégrés
- › Un développement du bois dans la construction neuve et la rénovation à renforcer, notamment pour les feuillus

L'ambition

- › Amener les entreprises à se positionner de façon plus offensive sur des marchés en croissance ou à forte valeur ajoutée pour répondre aux attentes des marchés
- › Connecter les entreprises à l'écosystème de l'innovation pour les aider à structurer une démarche d'innovation pérenne
- › Développer l'innovation technologique et de process (incrémentale et de rupture), en particulier pour une valorisation optimisée de la ressource feuillue
- › Promouvoir l'innovation organisationnelle dans l'entreprise et en réseau

LES PARTENAIRES DU CONTRAT VEULENT AGIR

Pour la réalisation de l'objectif

Renforcer l'innovation pour les entreprises de la filière bois : une nécessité pour diversifier les usages du bois, adresser des marchés porteurs et d'avenir, développer l'offre de produits / composants à valeur ajoutée, des services associés et améliorer la valeur ajoutée globale de la filière

Évaluée par

- › Valeur ajoutée

ACTIONS PROGRAMMÉES

4.1 Créer une commission de l'innovation ...

Part du CA consacrée à la R&D ; CIR / CII (1-3 ans)

4.2 Mettre en place les outils de dialogue en matière d'innovation

Engagement financier des OP en matière de veille technologique (1-3 ans)

4.3 Accompagner localement les entreprises à innover et monter des projets collaboratifs

Part du CA consacrée à la R&D ; CIR / CII (1-3 ans)

4.4 Renforcer la présence des professionnels dans les comités de qualification et normalisation

Création de la commission de normalisation (6 mois)

ÉTAT, RÉGIONS ET PROFESSIONNELS S'ENGAGENT

L'ÉTAT

Mandater une mission des Conseils Généraux (CGIET, CGAER, CGEDD) pour établir une feuille de route technologique mettant la R&D au service de la compétitivité des entreprises. Appuyer la structuration des écosystèmes locaux performants (clusters)

Consacrer un axe « valorisation des feuillus dans la construction » dans le plan bois-construction coordonné par le MLETR (DHUP).

Soutenir l'innovation et la R&D pour permettre à la filière de répondre aux appels à projet du Programme des Investissements d'Avenir, aux appels à manifestation d'intérêt de l'ADEME, et développer des produits de construction bois techniquement validés, adaptables à la ressource existante et à venir, et susceptibles de répondre aux attentes des marchés. Accompagner les entreprises dans leurs projets de développement : AAP filière, pôles de compétitivité, plan « Industries du bois » de la Nouvelle France Industrielle (bâtiments de grande hauteur en bois).

Mandater une mission des Conseils Généraux pour évaluer les procédures de reconnaissance des produits et systèmes de construction.

Promouvoir l'usage de la maquette numérique avec la mission du numérique.

LES RÉGIONS

Encourager, dans le cadre des Stratégies Régionales de Développement Économique et d'Innovation (SRDEI), les projets de grappes d'entreprises, clusters, plateformes multiservices d'innovation ;

Mobiliser les fonds européens sur la base de la Stratégie Régionale d'Innovation (SRI).

Stimuler l'innovation et le transfert aux entreprises de la filière.

LES PROFESSIONNELS

Poursuivre l'analyse stratégique dans le cadre du CSF bois, qui contribuera aux orientations fixées par le Conseil supérieur de la forêt et du bois, en cohérence avec le Programme national de la forêt et du bois.

S'organiser pour créer une dynamique visant à développer des projets concrets au sein d'écosystèmes locaux performants ; Travailler en coordination avec le plan « Industries du bois » de la Nouvelle France Industrielle (bâtiments de grande hauteur en bois), le plan bois-construction coordonné par le MLETR (DHUP), le plan RTB et le plan Chimie Verte.

Mobiliser les soutiens publics.

Formuler des propositions de simplification et amélioration de la réglementation.

4.5 Développer l'industrialisation pour les marchés (feuillus notamment), accompagner le plan « Industries du bois » de la Nouvelle France Industrielle (bâtiments de grande hauteur en bois)

Evolution du volume bois d'œuvre consommé (1-3 ans)

4.6 Numériser l'offre et le fonctionnement des entreprises

Nombre d'entreprises formées au BIM (3 ans)

AXE STRATÉGIQUE 5.

RENFORCER L'INNOVATION, MARKETING ET DESIGN POUR MIEUX VENDRE LES PRODUITS FRANÇAIS, EN FRANCE ET À L'EXPORT

LES PARTENAIRES DU CONTRAT PARTAGENT

Le diagnostic

- › Les positions des entreprises de la filière sur leurs marchés sont progressivement fragilisées, voire menacées
- › La balance commerciale de la filière est fortement déficitaire et les seuls produits dégagant un solde extérieur positif sont les bois bruts, les déchets et quelques produits spécifiques comme les ouvrages de tonnellerie ou les panneaux de particules
- › L'offre commerciale (produits/services) est peu différenciée ; la filière exprime le constat partagé d'une faiblesse du marketing, au niveau des entreprises individuellement et au niveau de la filière collectivement
- › Des entreprises sont également faiblement innovantes en termes de services

L'ambition

- › Développer la dimension commerciale et le marketing des entreprises de la filière
- › Développer une offre à plus forte valeur ajoutée, améliorer la compétitivité hors coût
- › Adopter une communication filière plus efficace et plus cohérente
- › Ouvrir des débouchés commerciaux et en particulier, faciliter l'accès à la commande publique
- › Accélérer l'internationalisation des entreprises et réduire le déficit commercial de la filière

LES PARTENAIRES DU CONTRAT VEULENT AGIR

Pour la réalisation de l'objectif

Développer la valeur ajoutée des produits français grâce à l'innovation, à la démarche marketing et au design

Valoriser les atouts des produits de la filière par une communication adaptée aux attentes des marchés visés, en France et à l'étranger

Évaluée par

- › Valeur ajoutée
- › Balance commerciale

ÉTAT, RÉGIONS ET PROFESSIONNELS S'ENGAGENT

L'ÉTAT

Mettre en œuvre les conditions permettant aux pouvoirs publics de prescrire le matériau bois dans le cadre de la commande publique.

Dynamiser la demande pour offrir une perspective d'investissement à la filière dans le cadre du plan « Industries du bois » de la Nouvelle France Industrielle (bâtiments de grande hauteur en bois).

Engager une mission d'expertise des régimes douaniers et des échanges internationaux afin d'initier l'élaboration d'un plan export.

LES RÉGIONS

Faciliter l'accès des produits bois à la commande publique régionale et promouvoir l'utilisation des produits bois par les acteurs économiques régionaux.

Prendre en compte la filière bois dans les actions régionales de promotion de l'exportation

LES PROFESSIONNELS

Poursuivre une stratégie d'innovation marketing et design, et de communication de façon interprofessionnelle, qui contribuera aux orientations fixées par le Conseil supérieur de la forêt et du bois, en cohérence avec le Programme national de la forêt et du bois.

S'organiser pour créer une dynamique visant à intégrer le design dans la stratégie des entreprises.

Mobiliser les soutiens publics.

Harmoniser les pratiques de valorisation de l'origine France dans les produits.

Elaborer un plan export segmenté par produits et par pays et définissant des priorités.

ACTIONS PROGRAMMÉES

5.1 Mettre en place des accompagnements en stratégie marketing, innovation et design

Nombre d'entreprises accompagnées (6 mois)

5.2 Créer un comité de pilotage stratégique de communication de la filière (axée qualité)

Rédaction de la stratégie, % avancement du plan d'actions (6 mois puis 3 ans)

5.3 Lever les handicaps douaniers et issus de labels d'éco certification internationaux

Reconnaissance de l'équivalence des labels ; Plan d'actions douanes / échanges (3 ans)

5.4 Harmoniser la valorisation de l'origine française des produits

Nombre d'entreprises labellisées. (6-9 mois)

5.5 Développer les exportations

Plan export ; évolution des exportations

AXE STRATÉGIQUE 6a.

ADAPTER L'OFFRE DE LA 1^{ÈRE} TRANSFORMATION AUX BESOINS DES MARCHÉS DE LA 2^{ÈME} TRANSFORMATION

LES PARTENAIRES DU CONTRAT PARTAGENT

Le diagnostic

- › Un déficit croissant de la balance commerciale française des bois sciés et une perte de valeur ajoutée de la matière première bois française.
- › Un triple déficit à la fois d'industrialisation, d'offre qualifiée et de compétitivité de l'industrie de 1^{ère} transformation du bois en France.

L'ambition

- › Développer une offre de sciages séchés et de semi-produits qualitative et compétitive en France
- › Maintenir une 1^{ère} transformation en France, maillon indispensable de la chaîne de valeur du bois

LES PARTENAIRES DU CONTRAT VEULENT AGIR

Pour la réalisation de l'objectif

Équilibrer voire inverser la balance commerciale française en produits bois issus de la 1^{ère} et de la 2^{ème} transformation.

L'objectif sera de renouer le dialogue entre les acteurs de la chaîne de transformation française, de favoriser la contractualisation entre les entreprises, d'explorer de nouvelles pistes d'investissement et d'offres de la première transformation, d'augmenter les parts respectives de forêts et produits certifiés PEFC et FSC dont la reconnaissance mutuelle sera recherchée ; l'objectif est de diminuer les importations dans un premier temps puis d'augmenter les exportations dans un deuxième temps.

Évaluée par

Diminution des importations de sciages et de semi-produits : objectif - 50% d'ici 2020

+ indicateurs annuels :

- › % des sciages et des semi-produits bois produits en France / ceux consommés en France permettant une mesure du % importé
- › Volume des flux entrants et sortants de sciages et semi-produits bois produits et consommés en France

ÉTAT, RÉGIONS ET PROFESSIONNELS S'ENGAGENT

L'ÉTAT

Mettre en œuvre les conditions permettant le développement de la contractualisation afin d'améliorer la sécurité de l'approvisionnement

Confier au médiateur interentreprises une mission sur la pratique de la contractualisation pour sécuriser les approvisionnements.

LES RÉGIONS

Favoriser un développement de filière intégrée à l'échelle régionale ou interrégionale.

LES PROFESSIONNELS

Adapter l'offre de la 1^{ère} transformation aux besoins des acteurs de la 2^{ème} transformation à travers un observatoire des besoins actuels et à 5 ans en sciages et semi-produits ainsi que par une campagne de promotion des DTU.

Standardiser les longueurs et les sections des sciages les plus utilisés par la 2^{ème} transformation française. Valoriser la ressource disponible par la recherche et l'innovation sur les produits et process, moderniser les entreprises de la 1^{ère} et 2^{ème} transformation pour les rendre plus compétitives.

Soutenir les travaux d'obtention d'une norme ISO chaîne de contrôle du bois.

ACTIONS PROGRAMMÉES

6a.1 Adapter l'offre de la 1^{ère} transformation aux besoins de la 2^{ème} transformation ; notamment par la standardisation des sciages les plus utilisées

Augmentation de l'utilisation des sciages et des semi-produits français par l'industrie ; Diminution du nombre de longueurs et de sections de sciages demandées (3 ans)

6a.2 Développer la contractualisation entre les acteurs de la 1^{ère} et de la 2^{ème} transformation française

Augmentation de la part du CA issu de la contractualisation (3 ans)

LES PARTENAIRES DU CONTRAT PARTAGENT

Le diagnostic

- › Méconnaissance des consommations de bois à tous les niveaux
- › Augmentation des demandes :
 - › Augmentation des demandes pour toutes les industries avec tensions sur les PCS du fait de l'incohérence entre les prévisions d'augmentation de la demande et celles de l'offre
 - › Augmentation des demandes pour l'énergie (+3,6 Mm³ équivalent bois rond hors bois-buche, de 2013 à 2016)
 - › Augmentation de la demande en résineux (estimation : +2,7 Mm³ équivalent bois rond hors export, import) et en feuillus (+1,5 Mm³ équivalent bois rond hors export, import de 2013 à 2016)
 - › Accélération de l'exportation de grumes
- › Existence de zones forestières dans une impasse économique (difficultés d'infrastructures ; qualités des peuplements).
- › Aggravation des tensions en 2013:
 - › Tensions constatées sur l'approvisionnement avec ruptures d'approvisionnement tant dans les scieries, les papeteries, les usines de panneaux et arrêts de fonctionnements d'usines.
 - › Utilisation de gros bois par l'industrie à la place de petits bois ce qui entraîne de fortes désorganisations tout au long de la filière
 - › Des moyens financiers insuffisants en regard des enjeux de renouvellement et d'adaptation des peuplements forestiers. Les organisations professionnelles estiment ces besoins à hauteur de 150 M€ par an pendant 10 ans, dans le cadre d'un Fonds stratégique de la forêt et du bois mis en place sous forme de compte d'affectation spéciale. Les organisations professionnelles considèrent que l'absence de moyens suffisants est de nature à compromettre le déploiement des actions du contrat de filière

L'ambition

- › Connaître la totalité de la demande en matière première bois et la mettre en face de la capacité d'offre de la forêt
- › Augmenter la mobilisation des bois tout en maintenant une gestion durable et multifonctionnelle de la forêt
- › Préparer les marchés d'avenir en développant la ressource forestière et le renouvellement de la forêt.
- › S'efforcer de trouver de nouveaux débouchés pour l'utilisation de la ressource forestière disponible et en favorisant l'innovation.
- › Assurer le renouvellement, reboisement et régénération de la forêt de manière à pouvoir répondre aux besoins en bois de la filière (en quantité et en qualité) à l'avenir
- › Sécuriser les approvisionnements des industries de première transformation sur un terme plus long qu'une année
- › Limiter les cas de concurrence d'usage de la matière première bois
- › Mieux valoriser la matière première en France et réduire l'exportation de grumes issues des forêts françaises

LES PARTENAIRES DU CONTRAT VEULENT AGIR

Pour la réalisation de l'objectif

Rendre cohérents l'offre de bois et les besoins du marché sans remettre en cause la durabilité des écosystèmes forestiers :

- › En éclairant la filière sur la ressource disponible (qualité et quantité) et sur son évolution future, ainsi que sur l'évolution prévisible de la demande des marchés, et en aidant les décideurs publics et privés dans leurs prises de décisions concernant notamment le développement de produits adaptés à l'offre de bois, mais aussi les grandes orientations à prendre en matière de gestion et de politique forestière
- › En favorisant l'équipement des massifs (dessertes), le développement des moyens de mobilisation (lien avec l'axe stratégique 4 sur l'innovation) ainsi que le regroupement de l'offre.

Évaluée par

Tableau de bord des consommations et flux de bois (local, import, l'export) par les usines s'approvisionnant régulièrement sur le territoire français

ÉTAT, RÉGIONS ET PROFESSIONNELS S'ENGAGENT

L'ÉTAT

Mettre en œuvre les conditions permettant le développement de la contractualisation et s'assurer de la mise en œuvre effective des documents de gestion durable.

Confier au médiateur interentreprises une mission sur la pratique de la contractualisation pour sécuriser les approvisionnements.

Favoriser une gestion forestière adaptée et durable, permettant de répondre aux besoins des industriels et participant à la compétitivité des filières françaises utilisatrices de bois.

Contribuer à l'augmentation des moyens financiers dédiés à la mobilisation du bois et au reboisement :

- › En mobilisant le fonds stratégique de la forêt et du bois, défini dans la LAAF 2014,
- › Elargir le périmètre d'action du fonds chaleur de l'ADEME aux actions de mobilisation du bois, au profit de l'ensemble des industries de la filière, afin de sécuriser l'approvisionnement des installations de production de chaleur financées par ce fonds. Le fonds chaleur pourra ainsi contribuer en région à des projets de voirie et d'infrastructures logistiques dans les massifs forestiers participant à l'approvisionnement de ces installations, à des travaux d'enrichissement de peuplements forestiers pauvres, source de biomasse forestière non mobilisée (objectif de 15 000 à 20 000 ha /an), ou soutenir les investissements d'acteurs de l'amont forestier en matériels permettant la mobilisation de bois, à hauteur de 30 millions d'euros
- › En étudiant avec les professionnels les modalités et le cadre, notamment fiscal, permettant de mettre en place des financements innovants additionnels alimentés par les acteurs de la filière.

AXE STRATÉGIQUE 6b. (suite)

SÉCURISER LES APPROVISIONNEMENTS BOIS DU SECTEUR DE LA 1^{ÈRE} TRANSFORMATION

ÉTAT, RÉGIONS ET PROFESSIONNELS S'ENGAGENT

LES RÉGIONS

Favoriser un développement de filière intégrée à l'échelle régionale ou interrégionale.

Encourager la mobilisation de cofinancements régionaux au fonds stratégique pour renouveler la forêt et mobiliser le bois.

LES PROFESSIONNELS

Organiser le dialogue pour anticiper les tensions sur la ressource et favoriser l'articulation des usages dans une stratégie globale et concertée avec les pouvoirs publics.

Coordonner et développer, au niveau interrégional, la mobilisation du bois de la forêt à l'industrie ; en améliorer la logistique.

ACTIONS PROGRAMMÉES

6b.1 Développer la production forestière et la transformation industrielle par les entreprises françaises

Tableau de bord des consommations de bois (local, import, export) et intentions de mise en marché (annuel)

6b.2 Mettre en place un cadre et des instruments incitant à l'investissement en forêt pour la mobilisation des bois et le reboisement

Nombre d'ha reboisés destinés à la production de bois
Surfaces dont l'amélioration a bénéficié d'un soutien financier; kilomètres de pistes forestières aménagées (et surface forestière rendue exploitable), volume de bois valorisé par type d'usage (BE, bois construction, etc.)
Autres mesures et instruments mis en place (dont évolution de la fiscalité) incitant à l'investissement en forêt et à la mobilisation de bois

6b.3 Développer la contractualisation entre producteurs et utilisateurs

Elaborer une charte de contractualisation (1 an)

LES PARTENAIRES DU CONTRAT PARTAGENT

Le diagnostic

- › La France dispose d'un potentiel de ressources en bois important nécessitant cependant l'amélioration de la gestion et de l'exploitation forestière, le développement de l'activité de sciage et la valorisation en France de nos déchets bois. Cette optimisation doit se faire en évitant les conflits d'usage pouvant naître notamment de la montée en puissance du bois-énergie conjuguée à la baisse conjoncturelle de la récolte, et en tenant compte de la nécessité de favoriser la valorisation matière du bois.
- › L'absence d'informations fiables et partagées, actuelles et prévisionnelles, au niveau national (observatoire) et local (cellule biomasse) que ce soit en terme de volume (flux, stocks) et de prix tant au niveau des ressources (forêt, connexes, fin de vie) que des usages (BO, BI, BE, autres) est un handicap au développement économique.
- › La nécessité d'une action forte pour avoir la ressource nécessaire à l'énergie et aux industries aujourd'hui et demain. Aujourd'hui les entreprises de la filière souffrent d'un prix croissant de leur matière première voire de pénurie physique, et les risques de concurrences d'usages sur la matière première augmentent. Demain la situation va s'aggraver avec d'un côté l'essor de la demande, pour l'énergie et pour les industriels (doublement attendu de la construction bois), joints à l'essor de la demande allemande notamment ; et de l'autre une baisse de la ressource nationale faute de reboisement suffisant depuis 20 ans
- › La valorisation des déchets de bois doit se faire en respectant la « hiérarchie des modes de traitement des déchets », définie par la directive européenne sur les déchets et la loi française. La France doit rendre de comptes aux instances européennes sur ce point et sur des objectifs quantifiés de recyclage. Des progrès sont en cours avec l'établissement de la filière REP de gestion des déchets d'éléments d'ameublement (DEA), et avec la mise en place d'un tri par flux, y compris de bois, obligatoire pour les producteurs de déchets au titre de leur activité professionnelle. Néanmoins, d'importants efforts restent à faire.
- › Le bois énergie représente 80% de la chaleur renouvelable. Les objectifs ambitieux d'ENR impartis à la filière bois à l'horizon 2020 nécessitent un soutien massif et immédiat à la mobilisation et à la valorisation du bois (forestier et produits en fin de vie). Passer de 10 Mtep de BE à 16 Mtep en 2020 pour la production de chaleur à partir de biomasse solide, soit + 28 Mm³ en équivalent bois vert, semble impossible sans politique adaptée au niveau de la filière dans sa globalité

L'ambition

- › Développer une offre de nature à satisfaire les besoins de toute la filière bois pour éviter les tensions d'approvisionnement, dans le respect des autres enjeux forestiers.
- › Profiter des ressources naturelles françaises en accroissant l'offre de bois (bois forestiers, connexes et produits en fin de vie) au profit de tous les acteurs de la filière forêt-bois et de l'économie du pays en général.
- › Permettre une contribution ambitieuse de la filière forêt-bois aux futurs objectifs de la France en termes d'ENR et de bilan carbone sans provoquer des déséquilibres auprès d'autres maillons de la filière.
- › Profiter des ressources financières dégagées par la valorisation potentielle des services écosystémiques rendus par la filière forêt-bois pour optimiser et perpétuer ce cercle vertueux.

LES PARTENAIRES DU CONTRAT VEULENT AGIR

Pour la réalisation de l'objectif

La réussite de la transition écologique et énergétique engagée par l'État dans le cadre de sa stratégie bas carbone repose en grande partie sur la capacité de la filière forêt-bois à contribuer à la hauteur de son potentiel au travers de ses différents leviers : une forêt renouvelée, régénérée et reboisée, pour perpétuer sa capacité de séquestration, du bois matériau pour une meilleure efficacité énergétique et un stockage long du carbone, le bois énergie en tant que principale source d'ENR, les déchets bois permettant d'économiser de nouvelles ressources et d'une façon générale tous les usages du bois comme matières premières renouvelables dans le respect de la multifonctionnalité de la forêt.

Cette contribution de la filière nécessite une bonne articulation de l'ensemble des usages: le bois-énergie doit être compris comme source d'ENR cohérente avec les usages industriels de la biomasse.

Évaluée par

- › Accroissement biologique forestier annuel (données IGN), évaluation des quantités de bois économiquement mobilisable et consommation annuelle de bois (données Agreste)
- › Contribution du bois-énergie au bouquet énergétique français exprimés en Mtep (données SOeStotales hors bois buches)
- › Part de la valorisation matière dans les modes de traitement des déchets de bois
- › Données d'observation de la durabilité et de la multifonctionnalité des forêts

AXE STRATÉGIQUE 7a. (suite)

ACTIONNER LES LEVIERS DE LA FILIÈRE INDISPENSABLES POUR PERMETTRE L'APPROVISIONNEMENT DES DIFFÉRENTES FILIÈRES UTILISATRICES DE BOIS

ÉTAT, RÉGIONS ET PROFESSIONNELS S'ENGAGENT

L'ÉTAT

Conduire une politique interministérielle avec des objectifs communs aux différentes directions des ministères concernant la filière forêt-bois.

En ce qui concerne les objectifs fixés au bois énergie, consulter l'ensemble des parties prenantes dans le cadre de l'exercice de préparation de la PPE, et de la Stratégie Nationale Bas Carbone. Engager une réflexion de fond sur le développement d'une politique de l'offre actuellement jugée insuffisante par les professionnels, de manière à répondre à l'ensemble des enjeux (différentes filières, multifonctionnalité des forêts, etc.).

Accroître la possibilité de mobiliser du bois-déchet pour la valorisation, grâce à la mise en place du plan déchet 2014-2020 (document de politique nationale transversale sur les déchets, encours de finalisation par le MEDDE).

Ce plan prévoit notamment de réduire de 50 % la mise en décharge des déchets non dangereux non inertes (dont le bois) à l'horizon 2025.

Parmi les mesures prévues et ayant un effet significatif sur la mobilisation des déchets de bois, on peut citer :

- › La montée en puissance de la filière à responsabilité élargie du producteur sur les DEA (déchets d'éléments d'ameublement) : l'action des eco-organismes Eco-Mobilier et VALDELIA va contribuer à massifier les gisements de bois issus de meubles (dont une part importante de panneaux de particules) ; la mise en marché en 2007 estimée à 2,9 millions de tonnes, comprenait 42 % de bois-panneau et 15 % de bois, (étude gisement ADEME 2010).
- › La mise en œuvre de l'obligation de tri à la source des déchets des entreprises (« décret 5 flux », en référence à l'article L541-21-2, en y ajoutant le bois) va contribuer à développer la collecte séparée des déchets de bois, en particulier les déchets issus du bâtiment, ...

LES RÉGIONS

Contribuer aux politiques régionales et interrégionales optimisant la ressource pour répondre aux différents usages du bois

LES PROFESSIONNELS

Maintenir le dialogue entre les professions ; anticiper les tensions sur la ressource pour favoriser l'articulation des usages.

Piloter la réflexion sur un plan « déchets de bois ».

Mobiliser les entreprises du secteur (en intégrant un volet d'action « économie circulaire » dans le contrat de filière et dans les travaux du CSF bois, dans le cadre de la démarche engagée par tous les CSF et pilotée par le Conseil National de l'Industrie).

ACTIONS PROGRAMMÉES

7a.1 Articuler harmonieusement les différents usages du bois

Suivi de la volatilité des prix (15 mois), autres indicateurs (à déterminer) de tensions sur la ressource

7a.2 Lancer un plan « déchets de bois » en France

Volume de déchets bois collectés et valorisés en France (5 ans)

AXE STRATÉGIQUE 7b.

ADAPTER L'OFFRE DE LA 1^{ÈRE} TRANSFORMATION AUX BESOINS DES MARCHÉS DE LA 2^{ÈME} TRANSFORMATION

LES PARTENAIRES DU CONTRAT PARTAGENT

Le diagnostic

- › Des actions engagées depuis longtemps, beaucoup de rapports sur les avantages du matériau bois mais un besoin de formalisation d'outils structurés de promotion auprès de la maîtrise d'œuvre et de la maîtrise d'ouvrage en région.
- › La nécessité aujourd'hui de construire des argumentaires complets promouvant l'utilisation du matériau bois dans la construction, la rénovation et l'agencement bois.
- › Des freins réglementaires à l'utilisation du bois dans la construction qui doivent être levés.

L'ambition

- › Mettre en évidence et encourager le rôle de la filière bois française dans la sobriété et l'efficacité énergétique, en particulier dans la construction, la rénovation et l'agencement bois, à travers la mise en place d'un plan Bois Construction-Rénovation-Environnement en Région.

LES PARTENAIRES DU CONTRAT VEULENT AGIR

Pour la réalisation de l'objectif

Mettre en évidence et encourager le rôle de la filière bois dans la sobriété et l'efficacité énergétique, en particulier dans la construction, la rénovation et l'agencement bois

Évaluée par

Augmentation de la part bois, notamment venant des forêts françaises, dans les marchés de la construction et de la rénovation en se basant sur les indicateurs suivants :
Le volume de bois d'œuvre sciés et volume de bois importés rapporté au

- › nombre de permis de construire
- › ou au volume de bois utilisé dans la construction/rénovation par m² (surface de plancher)
→ ces données pourraient être récoltées par les cellules économiques des CERC (cellules économiques régionales de la construction)

ÉTAT, RÉGIONS ET PROFESSIONNELS S'ENGAGENT

L'ÉTAT

Conduire une politique interministérielle avec des objectifs communs aux différentes directions des ministères concernant la filière forêt-bois.

Etablir un plan Bois Construction-Rénovation-Environnement en lien avec les axes « valorisation des feuillus dans la construction » et « valorisation des solutions bois dans la réhabilitation » du plan bois-construction coordonné par le MLETR (DHUP).

Mobiliser le médiateur des marchés au sujet de la commande publique.

Reconnaître les performances écologiques/énergétiques du bois matériau doté de qualités intrinsèques

Développer le bois dans la construction en caractérisant et qualifiant les performances techniques des bois français, notamment feuillus, et en développant les marques de qualité volontaires.

Organiser un groupe de travail en vue de réviser les dispositions d'appels de fonds des logements en VEFA et CCMI pour tenir compte de la spécificité de la préfabrication.

LES RÉGIONS

Assurer la prise en compte du plan Bois Construction-Rénovation-Environnement au niveau régional et interrégional.

Encourager le recours du bois dans la commande publique régionale en reconnaissant les qualités intrinsèques du bois dans les cahiers des charges.

LES PROFESSIONNELS

S'organiser pour obtenir la reconnaissance des qualités intrinsèques du matériau bois, lever les freins réglementaires existants, promouvoir l'utilisation du bois dans la construction neuve et la rénovation et la promouvoir, notamment par un réseau coordonné de prescripteurs bois.

Décliner et mettre en œuvre un plan Bois Construction-Rénovation-Environnement (réseau et promotion) en Région.

ACTIONS PROGRAMMÉES

7b.1 Asseoir la reconnaissance des qualités écologiques et énergétiques du matériau bois dans la construction

Mesurer la sensibilité des prescripteurs / maîtres d'ouvrage aux qualités du matériau bois (3 ans)

7b.2 Développer les outils de mise en œuvre de la réglementation et des normes

Nombre de freins levés et nouveaux outils développés (3 ans)

7b.3 Etablir une stratégie de promotion du bois construction en développant des outils dédiés

Nombre de projets représentatifs + reproductibles (3 ans)

7b.4 Organiser un réseau de prescripteurs du bois construction sur le territoire

Nombre de bases de données régionales complétées (3 ans)

IV. LE CONTRAT EN ACTIONS

LES « PILOTES » DES ACTIONS

LES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES (OP)

France Bois Industries Entreprises, ou/et les organisations nationales représentant les secteurs utilisateurs du bois et de ses dérivés. :

CAPEB-UNA-CMA Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises-Union Nationale Artisanale
-Charpente Menuiserie Agencement,

COPACEL Confédération Française de l'Industrie des Papiers, Cartons & Celluloses,

FIBC Fédération des Industries Bois Construction,

FNB Fédération Nationale du Bois,

LCB Le Commerce du Bois,

UIB Union des Industries du Bois,

UIPP Union des Industries de Panneaux de Process,

UMB-FFB Union des Métiers du Bois - Fédération Française du Bâtiment,

UNIFA Union Nationale des Industries Françaises de l'Ameublement

France Bois Forêt (FBF), ou /et ses membres les acteurs de l'amont et de la première transformation de la filière forêt-bois, à savoir les propriétaires et gestionnaires forestiers publics et privés, les pépiniéristes et entreprises de travaux forestiers, ainsi que tous les professionnels de la première transformation du bois (récolte, scierie, rabotage, parquet massif, emballage) :

Forestiers privés de France (FPF), Office national des forêts (ONF), Fédération nationale des communes forestières (FNCOFOR), Union de la Coopérative Forestière Française (UCFF), Fédération Nationale du Bois (FNB) qui inclue maintenant le Syndicat national des fabricants de palettes en bois (SYPAL), Fédération des Bois Tranchés (FBT), Le Commerce du Bois (LCB), Syndicat des Pépiniéristes Forestiers Français (SNPF), Groupement d'Intérêt Économique Semences Forestières Améliorées (GIESFA), Union Nationale des Entrepreneurs du Paysage (UNEP), Fédération Nationale des Entrepreneurs Des Territoires (FNEDT), Syndicat de l'Emballage Industriel et de la Logistique Associée (SEILA), Syndicat National des Industries de l'Emballage Léger en Bois (SIEL), le CNPF (Centre National de la Propriété forestière), la CNIEFEB (Compagnie Nationale des ingénieurs et experts forestier et experts bois), l'ASFFOR (Association des Sociétés et des Groupements fonciers et Forestiers).

France Forêts regroupant FPF, l'ONF, la FNCOFOR, l'UCFF et le CNPF.

France Bois Régions (FBR) et ou 22 interprofessions régionales ou départementales de la filière forêt bois française :

Codefa - Interbois Périgord - Fibois Alsace - Auvergne Promobois - Abibois - Aprovalbois - Arbocentre - Valeur Bois - Legnu Vivu - Adib - Professionsbois - Anoribois - FrancilBois - Arfobois - BoisLim - Gipeblor - Midi Pyrénées Bois - Nord Picardie Bois - Fibois 04-05 - Atlanbois - Futurobois - Fibra

Fédération des services énergie environnement (FEDENE),

Syndicat des énergies renouvelables (SER) et ou France Biomasse Énergie (FBE)

Comité interprofessionnel du bois énergie (CIBE)

LES PARTENAIRES PUBLICS

Le médiateur inter-entreprises, le médiateur des marchés
Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)
Agence nationale de l'habitat (ANAH)
BPI France
La Caisse des Dépôts et Consignations
UBIFRANCE

LES OPÉRATEURS DE LA FILIÈRE

Comité de développement des industries et du bois et de l'ameublement (CODIFAB)
Institut technologique « Forêt, cellulose, bois-construction, ameublement » (FCBA)
Centre technique du papier (CTP)
Comité national pour le développement du bois (CNDB)

La mise en œuvre des actions de ce contrat fera l'objet d'un suivi annuel tenant compte des moyens financiers mis à disposition. Les actions seront évaluées et ajustées, en cohérence avec le Programme national de la forêt et du bois.

Les 31 actions sont décrites en annexes du contrat de filière.

TABLEAU SYNTHÉTIQUE DES ACTIONS

TABLEAU SYNTHETIQUE PAR DEFI

N°	ACTION	INDICATEUR	PILOTE
UNE STRATEGIE GLOBALE			
1.1.	Mettre en place les outils de pilotage: veille économique, matière, emplois	Indicateurs issus des GT du CSF et issus du GT1	Le Comité directeur de la Veille Economique
1.2.	Mettre en place une commission d'analyse stratégique économique	Création de la commission d'analyse stratégique économique	CSF Bois
2.2.	Mettre en place des outils pour faciliter le financement des entreprises	Mise en place des outils financiers et des supports régionaux	Les OP en partenariat avec BPI France et la CDC
3.4.	Etudier la faisabilité d'une GPEC de filière et sécuriser les parcours professionnels	- Les travaux relatifs au développement d'une GPEC de filière	Les OP
4.1.	Créer une commission de l'innovation	Création de la commission de l'innovation de la filière	CSF Bois
4.2.	Mettre en place les outils de dialogue en matière d'innovation et d'enjeux futurs	Engagement financier des O/P en matière de veille technologique	CSF Bois/« commission de l'innovation »
5.2.	Structurer une communication filière	- Rédaction de la stratégie de communication filière - % avancement du plan d'actions communication filière	CSF Bois et les OP
5.3.	Lever les handicaps douaniers et issus de labels d'éco certification internationaux	- Reconnaissance de l'équivalence des labels d'éco-certification au moins au sein de l'UE (standard unique) - Mise en place d'un plan d'actions au niveau des douanes suite aux résultats de la Mission sur les échanges commerciaux confiée à l'IGF et au CGAAER	CSF Bois et les OP
5.4.	Harmoniser la valorisation de l'origine française des produits au sein de la filière	- Nombre d'entreprises labellisées « Bois Français » - Nombre d'entreprises labellisées « Origine France Garantie	CSF Bois et les OP
5.5.	Développer les exportations françaises	- Réalisation d'un plan stratégique à l'export - Evolution des exportations à fin 2017 - Nombre d'opérations soutenant le bois français - Nombre d'entreprises créant des clusters commerciaux - Nombre d'entreprises participant à des actions export	CSF Bois et les OP avec l'appui d'UBIFRANCE

UN ACCOMPAGNEMENT DE PROXIMITE

1.3.	Le déploiement et l'enrichissement des actions du contrat en région	Engagement du dialogue en région	Instance régionale visée dans l'axe stratégique 1
2.1.	Accompagner les entreprises dans leurs projets (stratégie et finance)	Nombre de grandes régions ayant mis en place une fonction d'accompagnement	FBR et les OP
3.1.	Clarifier, développer et dynamiser l'offre de formation initiale et continue	- Nombre de campus des métiers - Diminution du nombre de mois de recherche d'emploi à la suite d'une formation qualifiante	Plateforme professionnelle avec l'appui de la DHUP
3.2.	Développer l'alternance et promouvoir les métiers du bois	- Augmentation du nombre d'apprentis - Diminution du taux de rupture des contrats en alternance - Nombre de candidats par offre - Recensement, actualisation (si nécessaire) et coordination des actions de promotion des métiers du bois à destination des personnes recrutées dans les entreprises	Plateforme professionnelle avec l'appui de la DHUP
3.3	Favoriser les conditions de création, de développement et de transmission des entreprises de la filière bois	Augmentation du nombre d'entreprises dans la filière, de prises, et viabilité	Les OP
4.3.	Accompagner localement les entreprises à innover et monter des projets collaboratifs	- Part du chiffre d'affaire des entreprises (>50 personnes) consacrée à la R&D - Montant du CIR / CII au sein de la filière	Les OP
4.6.	Numériser l'offre et le fonctionnement des entreprises	Nombre d'entreprises formées au BIM	FBR avec l'appui de l'ambassadeur du numérique
5.1.	Mettre en place des accompagnements en stratégie innovation, marketing et design	Nombre d'entreprises accompagnées	FBR et les OP

LA SECURISATION DES APPROVISIONNEMENTS

6a.1.	Adapter l'offre de la 1ère transformation aux besoins de la 2ème transformation française	Augmentation de l'utilisation des sciages et des semi-produits français par l'industrie métropolitaine de la 2ème transformation	UMB-FFB (FNB)
6a.2.	Développer la contractualisation entre les acteurs de la 1ère et de la 2ème transformation	Augmentation de la part du CA (1ère) / achats (2ème) issu de la contractualisation	FIBC-UIB+Unifa-(FNB) Avec l'appui du médiateur inter-entreprises
6b.1.	Développer la production forestière et la transformation industrielle du bois par les entreprises en France	Tableau de bord des consommations de bois (local, import, export) par les usines s'approvisionnant régulièrement sur le territoire français.	(FNB)-France Forêt
6b.2.	Mettre en place un cadre et des instruments incitant à l'investissement en forêt pour la mobilisation des bois et le reboisement	Surfaces reboisées, mesures et instruments mis en place, volume de bois valorisé	les OP
6b.3.	Développer la contractualisation entre producteurs de ressources et utilisateurs de ressources	Charte de contractualisation	(FNB)-France Forêt Avec l'appui du médiateur inter-entreprises
7a.1.	Articuler harmonieusement les différents usages du bois	Suivi de la volatilité des prix sur un panel de produits bois (bois ronds bord de route, plaquettes forestières, connexes d'industries du bois, broyat de bois d'emballage d'après les données du CEEB).	FNB - UIPP - FBE(SER)
7a.2.	Lancer un plan déchets bois et de bois en fin de vie en France	Volume de déchets bois collectés et valorisés en France	UIB - UIPP- FEDENE

LE BOIS CONSTRUCTION

4.4.	Renforcer la présence des professionnels dans les comités de qualification /normalisation	Création de la commission de normalisation	UMB-FFB - UIB
4.5.	Développer l'industrialisation	Evolution du volume de bois d'œuvre	FNB, les OP avec l'appui de la DHUP
7b.1.	Asseoir la reconnaissance des qualités écologiques et énergétiques du matériau bois	Mesurer la sensibilité des prescripteurs / maîtres d'ouvrage aux qualités du matériau bois : faire un sondage / enquête (en 2014 puis en 2017) sur la connaissance de l'existant et sur les achats bois	les OP avec l'appui de la DHUP
7b.2.	Développer les outils de mise en œuvre de la réglementation et des normes	- Nombre de freins levés (comité de suivi du Plan Bois 2 avec un copilotage interministériel /professionnels/Ademe)	UMB-FFB avec l'appui de la DHUP
7b.3.	Etablir une stratégie de promotion du bois construction	- Nombre de projets représentatifs et reproductibles	Les OP avec l'appui du CNDB
7b.4.	Organiser un réseau de prescripteurs du bois construction sur l'ensemble du territoire	- Nombre de bases de données régionales complétées.	FBR et les OP

LEXIQUE

BE : Bois energie

BI : Bois industrie

BIM : Building Information Modeling / Modélisation des données du bâtiment (MIB)

BO : Bois d'oeuvre

CCMI : Contrat de construction de maison individuelle

CGAAER : Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces ruraux

CGEDD : Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable

CGIET : Conseil Général de l'économie, de l'Industrie, de l'Energie et des Technologies

CICE : Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi

CIR / CII : Crédit Impôt Recherche / Crédit Impôt Innovation

DEA : Déchets d'éléments d'ameublement

DTU : Document Technique Unifié

ENR : Energie renouvelable

GPEC : Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences

LAAF : Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt

Mtep : Million de tonnes équivalent pétrole.

ONRB : Observatoire National des Ressources en Biomasse

PCS : Produits connexes de sciages

Plan RTB : Plan de rénovation thermique des batiments

PNAA : Plan national d'action pour l'avenir des industries de transformation du bois

PPE : Programmation pluriannuelle de l'énergie

REP : Responsabilité Elargie du Producteur

SRDEI : Stratégie Régionale de Développement Économique et d'Innovation

SRI : Stratégie Régionale d'Innovation

VALDELIA : Éco-organisme à but non lucratif agréé par l'Etat, prend en charge la gestion et le traitement du mobilier professionnel usagé

VEFA : La vente en état futur d'achèvement



Réalisation : CNDB

Droits photos : SEILA / ONF / FBIE / CNDB - Artto Palo Rossi Tikka 04 / UCFF / Richters C. Profs - Bernard Tschumi / PIVETEAU Bois / Michel Thielbin - Grégoire Dumont / MGA - Michael Green Architecture.